

Consignes aux maires

Alerte cyclonique de niveau 1

- Diffuser l'alerte par les moyens propres à la commune.
- Activer le plan communal de sauvegarde (PCS) et le poste de commandement communal (PCC) ce jusqu'à la levée des alertes.
- Prévoir de renforcer les effectifs du centre d'incendie et de secours et des associations de secourisme agréées de sécurité civile.
- Rendre compte au COG 988 de tout incident ou accident.